



Déclaration liminaire

GT LTFP du 15 novembre 2019 sur les lignes de gestion ministérielles des MEF concernant la mobilité

Mme la Présidente, à titre liminaire, nous vous rappelons que l'unanimité des organisations syndicales a voté contre le vote de la loi de Transformation de la Fonction Publique, et donc s'opposait subséquemment aux lignes directrices de gestion en matière de mobilité, de promotion et valorisation des parcours professionnels.

En effet, dans ce cadre, la mobilité, les avancements et promotions disparaissent des missions des CAP, et ce contre l'avis de nos fédérations.

Comment peut-on alors véritablement parler de dialogue social, d'avancée sociale, de « développement des personnels » ainsi qu'il l'est mentionné dans la fiche 3 ?

Nous dénonçons une dérive arbitraire, laissant la part belle au « profilage », voire au népotisme et à la cooptation.

Sans nul doute que les Tribunaux Administratifs connaîtrons une embolie exponentielle suite aux recours déposés.

Prend-on vraiment les personnels pour des candidats invétérés ? En effet, comment peut-on aussi prétexter une volonté de « fonctionnement optimal du service public », à l'heure où son démantèlement est pointé du doigt ?

La volonté de dénier tout libre arbitre aux personnels, en leur imposant une mobilité au terme d'un quinquennat est inacceptable. Et que dire de l'entretien RH systématique, pour les agents n'ayant pas changé de poste depuis 5 ans, où ceux-ci sont perçus comme ayant une démarche négative, la fiche parle « des causes » de l'absence de mobilité, non des raisons. L'agent taxé d'immobilisme est perçu comme non dynamique, non performant voire incompetent (puisqu'on va lui proposer des formations et un accompagnement), et même pourquoi pas, corruptible ?

Non, les agents et les cadres ne sont pas des candidats. Comment peut-on penser qu'ils croient réellement au fait qu'un suivi individuel de carrière « à l'issue de leur première affectation ou à un moment significatif de leur carrière » permettra une évolution notable et d'ajuster leurs « souhaits et objectifs de carrière ». Le taux de promu/promouvables parle à lui seul à ce sujet. Et les projets de réorganisation et de restructuration ne laissent peu d'espoir quant à une réorganisation de l'évolution pyramidale !

Et que dire de la mobilité externe prônée et forcée, quant le droit au retour n'est même pas acté de façon obligatoire dans les lignes directrices directionnelles concernant la mobilité externe ?

Nos fédérations UNSA et CFE-CGC ne voient dans tout cela qu'un affaiblissement des droits des agents, in fine du service public. Dans un pays en souffrance comme le nôtre, c'est plus qu'inquiétant...

Merci de votre écoute.